Direction Departementale des Territoires et de la Mer 13

13-2024-04-15-00002

Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation sur les autoroutes A7 et A54 pour l élargissement de la bifurcation particulier n°6



Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation sur les autoroutes A7 et A54 pour l'élargissement de la bifurcation particulier n°6

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône

VU la Loi n° 55.435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée;

VU le Code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

VU le décret en date du 29 décembre 1997 approuvant le quatrième avenant à la convention passée le 10 janvier 1992 entre l'État et Autoroutes du Sud de la France (ASF), en vue de la concession, de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes ;

VU le décret n° 2001-942 en date du 9 octobre 2001 modifié, relatif au contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ou d'ouvrages d'art ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la note technique du 14 avril 2016, relative à la coordination des chantiers du réseau routier national (RRN);

VU l'arrêté permanent n°13-2019-10-23-002 de chantiers courants pour les autoroutes A7, A8 et A54 dans leurs parties concédées à la société ASF dans le Département des Bouches du Rhône en date du 23 octobre 2019 ;

VU l'arrêté n°13-2023-07-05-00004 du 05 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, Directeur Départemental interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône;

VU l'arrêté n°13-2023-07-06-00012 du 06 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté socle n°13-2023-12-06-00012 signé le 06 décembre 2023.

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40

CONSIDÉRANT la demande de la Société des Autoroutes du Sud de la France en date du 05 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer en date du 05 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée en date du 11 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 04 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société ASF, et du personnel des entreprises chargées d'effectuer les travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur les autoroutes A7 et A54.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône,

ARRÊTE

Article premier :

Pour permettre les travaux de création d'une voie supplémentaire sur la bretelle A54 depuis Arles vers A7 en direction de Marseille et l'allongement / doublement du dispositif d'insertion de la bretelle A7 depuis Marseille vers A54 en direction d'Arles, au niveau de la bifurcation A54/A7, la société Autoroutes du Sud de la France, Direction Provence Auvergne Rhône-Alpes à Orange, Centre d'entretien de Salon-de-Provence doit procéder à la fermeture de bretelles de bifurcation, à des coupures de circulation des autoroutes A7 et A54, à des basculements de circulation, à des zones de réductions de vitesse.

La dénomination des sens de circulation est la suivante :

- sur l'A7 :
 - o le Sens 1 est le sens de circulation de Lyon vers Marseille
 - o le Sens 2 est le sens de circulation Marseille vers Lyon
- sur l'A54 :
 - le Sens 1 est le sens de circulation d'Arles vers l'A7
 - le Sens 2 est le sens de circulation provenant d'A7 vers Arles

La dénomination des branches de la bifurcation A7/A54 est la suivante :

- A54 A7S : Nîmes vers Marseille
- A54 A7N : Nîmes vers Lyon
- A7S A54 : Marseille vers Nîmes
- A7N A54 : Lyon vers Nîmes

Article 2: Mode d'exploitation / principe de circulation

Voir l'arrêté socle n°13-2023-12-06-00012 signé le 06 décembre 2023.

Article 3 : fermeture de bretelle d'autoroute / coupure d'autoroute du présent arrêté :

Les travaux et fermetures, pour ce présent arrêté, se dérouleront du 29 avril au 24 mai 2024

Sur l'autoroute A54 :

- Nuit du jeudi 02/05/2024 au vendredi 03/05/2024, nuit de repli : fermeture bretelle A54 A7S
 - o Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Déchargement Pl235.2-1

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3

Téléphone: 04 91 28 40 40

- Nuit du lundi 13/05/2024 au mardi 14/05/2024 : coupure de l'A54 sens 1 à partir de l'échangeur n°14.
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mardi 14/05/2024 au mercredi 15/05/2024 : coupure de l'A54 sens 1 à partir de l'échangeur n°14.
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mercredi 15/05/2024 au jeudi 16/05/2024 : coupure de l'A54 sens 1 à partir de l'échangeur n°14.
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du jeudi 16/05/2024 au mercredi 17/05/2024, <u>nuit de repli</u>: coupure de l'A54 sens 1 à partir de l'échangeur n°14.
 - o Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage

Sur l'autoroute A7 :

- Nuit du lundi 29/04/2024 au mardi 30/04/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - o Nature des travaux : Travaux d'enrobés
- Nuit du jeudi 02/05/2024 au mercredi 03/05/2024, <u>nuit de repli</u>: Coupure de l'A7 sens 1 au PR235+200. Sortie obligatoire vers l'A54.
 - o Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Déchargement PI235.2-1
- Nuit du lundi 13/05/2024 au mardi 14/05/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - o Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Travaux d'enrobés
- Nuit du mardi 14/05/2024 au mercredi 15/05/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Travaux d'enrobés et pose de balisage
- Nuit du mercredi 15/05/2024 au jeudi 16/05/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mercredi 15/05/2024 au jeudi 16/05/2024 : fermeture bretelle A7N A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du jeudi 16/05/2024 au vendredi 17/05/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - o Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du jeudi 16/05/2024 au vendredi 17/05/2024 : fermeture bretelle A7N A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mardi 21/05/2024 au mercredi 22/05/2024 : fermeture bretelle A7S A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mardi 21/05/2024 au mercredi 22/05/2024 : fermeture bretelle A7N A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mercredi 22/05/2024 au jeudi 23/05/2024, nuit de repli : fermeture bretelle A7S A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage
- Nuit du mercredi 22/05/2024 au jeudi 23/05/2024, nuit de repli : fermeture bretelle A7N A54
 - Horaires: 21h00 5h00
 - Nature des travaux : Pose de balisage

16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3

Téléphone : 04 91 28 40 40

Chaque phase de chantier peut se prolonger sur le délai de la suivante, sans dépasser la durée totale du présent arrêté. En cas d'avance sur une phase, les travaux de la phase suivante peuvent débuter dès l'achèvement de la précédente. En cas de problème technique ou contrainte météorologique, les différentes phases peuvent être inversées.

Article 4 : Itinéraires de déviation

Les itinéraires de déviation associés aux fermetures (VL+ PL+ Transport exceptionnel) :

Fermeture branche A54 – A7N: Nîmes vers Lyon

Usagers en provenance	Saint-Martin de Crau/Arles vers Lyon
PTAC et PTRA < 6t	Sortir à l'échangeur n°14 Grans-Salon de Provence, prendre l'avenue de Huntingdon puis l'avenue Georges Borel, le boulevard de la République suivre la D 538 et reprendre l'autoroute A7 à l'échangeur de Salon Nord n° 27 Suivre itinéraire S10
PTAC et PTRA > 6t	Traversée interdite de Salon de Provence Sortir à l'échangeur n°14, prendre la D113, suivre la D21 et reprendre l'autoroute A7 à l'échangeur de Rognac n° 28, suivre la direction Lyon.

• Fermeture branche A54 – A7S dans le Sens Nîmes vers Marseille

Usagers en provenance	De Saint Martin de Crau/Arles vers Marseille
Tous véhicules	Sortir à l'échangeur n°14, prendre la D113, suivre la D21 et reprendre l'autoroute A7 à l'échangeur de Rognac n° 28 Suivre itinéraire S31
Usagers en provenance	De Saint Martin de Crau/Arles vers Accès A8
Tous véhicules	Sortir à l'échangeur n°14, prendre la D113, suivre la D21, reprendre l'autoroute A7 à l'échangeur de Rognac n° 28 en direction de Lyon et suivre la bretelle d'accès à l'A8 en direction d'Aix-en-Provence par le quart d'échangeur n°28b Entrée Coudoux Suivre itinéraire S31 puis S33 vers Nice

16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3

Téléphone : 04 91 28 40 40

Fermeture branche A7S - A54: Marseille vers Nîmes

Fermeture de la Bre	telle de bifurcation A7 Sud vers A54 en direction de Saint Martin de Crau/Arles
Usagers en provenance	De Marseille vers Saint Martin de Crau/Arles
Pour tous les véhicules	Sortir à l'échangeur N° 28 – Rognac (Berre l'étang) suivre la D21, la D113 et rejoindre l'autoroute A54 à l'échangeur n°14 de Grans-Salon-de-Provence
	Suivre itinéraire S18 depuis Marseille et S14 depuis Nice

• Fermeture branche A7N – A54 : Lyon vers Nîmes

Fermeture de la Bre	etelle bifurcation A7 Nord vers A54 en direction de Saint Martin de Crau/Arles
Usagers en provenance	De Lyon vers Saint Martin de Crau/Arles
PTAC et PTRA < 6t	Sortir à l'échangeur de Salon Nord n° 27, suivre la D538, contourner la ville de Salon de Provence par le boulevard de la République puis l'avenue Georges Borel puis l'avenue de Huntingdon et rejoindre l'autoroute A54 à l'échangeur n°14 Grans-Salon-de-Provence Suivre itinéraire S10
PTAC et PTRA > 6t	Traversée interdite de Salon de Provence Sortir à l'échangeur N° 28 – Rognac (Berre l'étang) suivre la D21, la D113 et rejoindre l'autoroute A54 à l'échangeur n°14 de Grans-Salon-de-Provence Suivre itinéraire S18

Coupure d'A7 entre les bifurcations A7/A54 et A7/A8 dans le Sens Lyon vers Marseille

Coupure d'A7 entre	les bifurcations A7/A54 et A7/A8 dans le Sens Lyon vers Marseille
Usagers en provenance	Saint-Martin de Crau/Arles vers Lyon et A7 en direction de Marseille
Tous les usagers	Sortir à l'échangeur n°14, prendre la D113, suivre la D21 et reprendre l'autoroute A7 à l'échangeur de Rognac n° 28, suivre la direction Lyon.
	Suivre itinéraire S31 vers Marseille et S33 vers Nice

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40

Coupure d'A7 entre les bifurcations A7/A8 et A7/A54 dans le Sens Marseille vers Lyon

Usagers en provenance	A8 Aix en Provence vers Lyon
Tous les usagers	Sortie obligatoire à l'échangeur n°28 Coudoux depuis A8 pour rejoindre Suivre itinéraires S14 puis S18
Usagers en provenance	A7 Marseille vers Lyon
Tous les usagers	Sortie obligatoire à l'échangeur N° 28 – Rognac (Berre l'étang) suivre la D21, la D113 et rejoindre l'autoroute A54 à l'échangeur n°14 de Grans-Salon de Provence Suivre itinéraires S18

Article 5 : Suivi des Signalisations et Sécurité

La signalisation afférente aux travaux définis à l'article 2 du présent arrêté est mise en place par ASF conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroutes.

En plus des signalisations définies ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend toutes les mesures de protection et de signalisation utiles sous le contrôle des Autoroutes du Sud de la France et de la Gendarmerie Autoroutière (Peloton de Salon de Provence).

Si nécessaire, le jalonnement des déviations définies à l'article 4 du présent arrêté est mis en place par l'entreprise mandatée par ASF ou ses partenaires et sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

Article 6: Information aux usagers

Les usagers sont informés en priorité, par messages diffusés au moyen de panneau à messages variables – PMV en section courante, et PMVA. Ainsi que sur Radio Vinci Autoroutes (107.7 Mhz)

Article 7: Dérogations à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier

Voir l'arrêté socle n°13-2023-12-06-00012 signé le 06 décembre 2023.

Article 8: Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site web www.telerecours.fr .

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3

Téléphone: 04 91 28 40 40

Article 9: Diffusion

Le présent arrêté sera adressé aux destinataires suivants :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône;
- La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône;
- Le Directeur Régional Provence Camargue des Autoroutes du Sud de la France à Orange;
- Le Directeur interdépartemental de la Police Nationale des Bouches-du-Rhône ;
- Le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône;
- Les Maires des Communes

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, ainsi que pour information à la DIR Méditerranée (DIR de Zone SUD).

Marseille, le 15 avril 2024

Pour le Préfet et par délégation, la Chef de Pôle Gestion de Crise, Transports

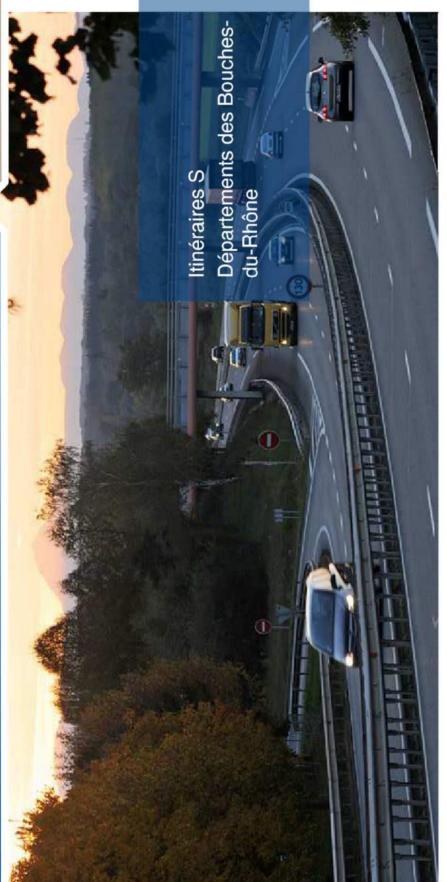
Anne Gaëlle COUSSEAU

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3 Téléphone : 04 91 28 40 40



Mars 2021

Travaux A7 / A54 : jalonnement des itinéraires S







Sommaire

Itinéraire S31 - bretelle A54 / A7 coupée (ou A7 coupée entre les 2 bifurcations), sens Arles -> Marseille	03
Itinéraire S33 - bretelle A54 / A7 coupée (ou A7 coupée entre les 2 bifurcations), sens Arles -> Nice	90
Itinéraire S16 - bretelle A7 / A54 coupée (ou A7 coupée avant la bifurcation A7/A54), sens Marseille -> Arles	90
Itinéraire S14 - bretelle A7 / A54 coupée ou A7 coupée avant la bifurcation A7/A54), sens Nice -> Arles	90
Itinéraire S12 - A7 coupée avant la bifurcation A7/A54, sens Marseille -> Lyon	07
Itinéraire S31 - A7 coupée entre les 2 bifurcations, sens Lyon -> Marseille	80
Itinéraire S2 - A7 coupée avant la bifurcation A7/A54, sens Nice -> Lyon	60
Itinéraire S7 - A7 coupée, sens Lyon -> Nice	10
Itinéraire S9 - A7 coupée, sens Lyon -> Arles	Ξ
Itinéraire S10 - A7 coupée, sens Arles -> Lyon	12
Travaux de la bifurcation A7/A54 - Jalonnement des itinéraires S 🖳 Mars 2021	

N



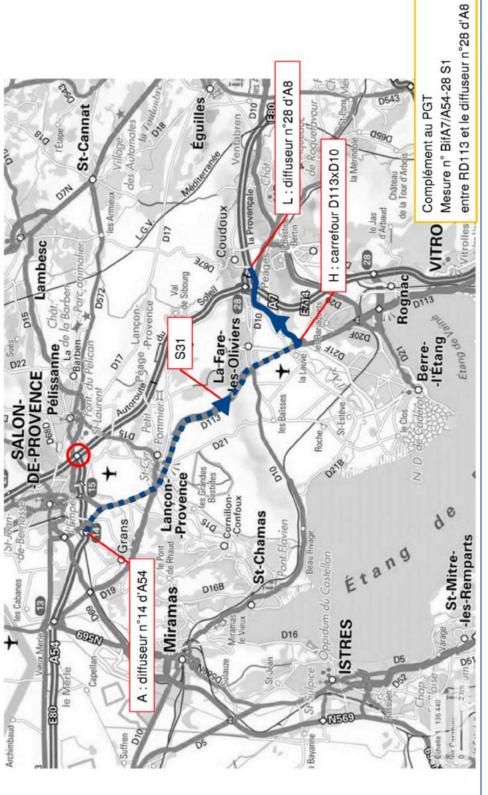
Itinéraire S31 - Bretelle A54 / A7 coupée (ou A7 coupée entre les 2 bifurcations) Sens Arles -> Marseille







Itinéraire S33 - Bretelle A54 / A7 coupée (ou A7 coupée entre les 2 bifurcations) Sens Arles -> Nice





S18



Itinéraire S15 - bretelle A7 / A54 coupée (ou A7 coupée avant la bifurcation A7/A54) Sens Marseille -> Arles







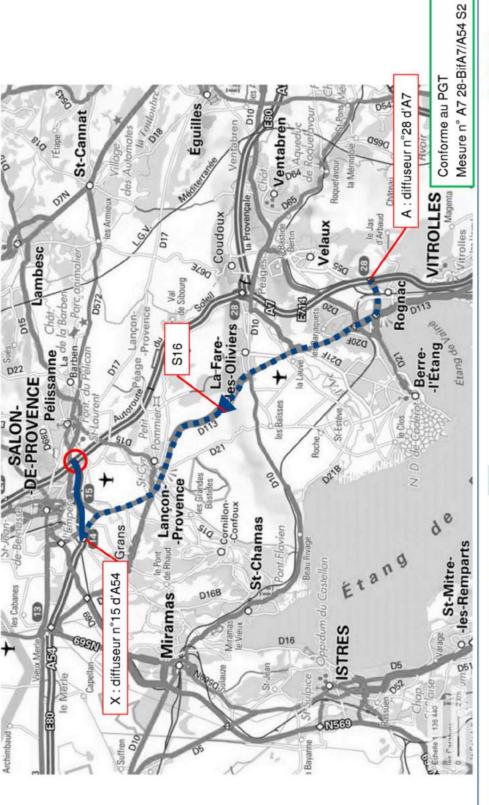
Itinéraire S14 - bretelle A7 / A54 coupée (ou A7 coupée avant la bifurcation A7/A54) Sens Nice -> Arles







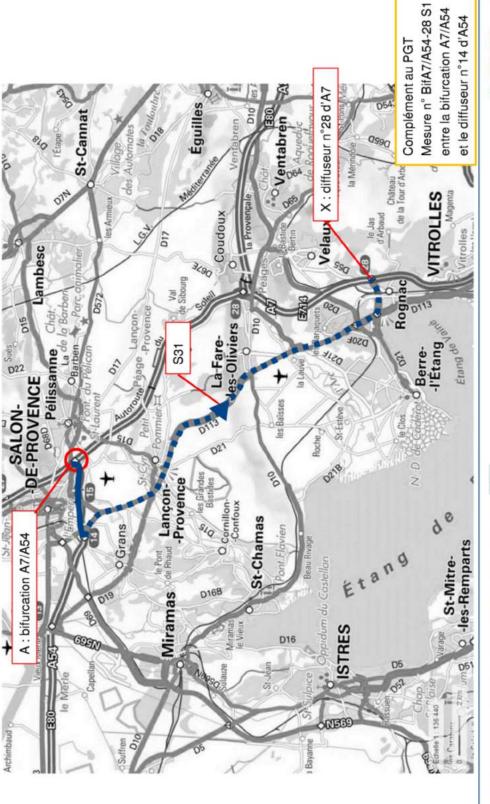
Itinéraire S12 - A7 coupée avant la bifurcation A7/A54 Sens Marseille -> Lyon







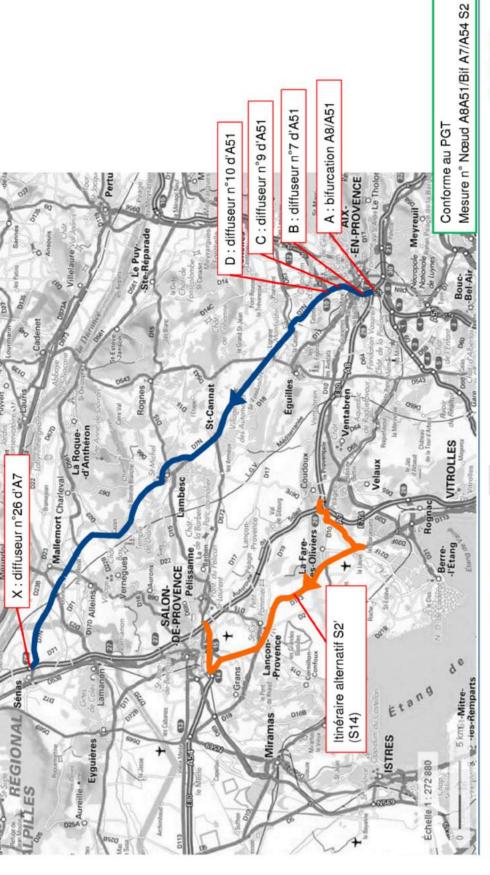
Itinéraire S31 - A7 coupée entre les 2 bifurcations Sens Lyon -> Marseille







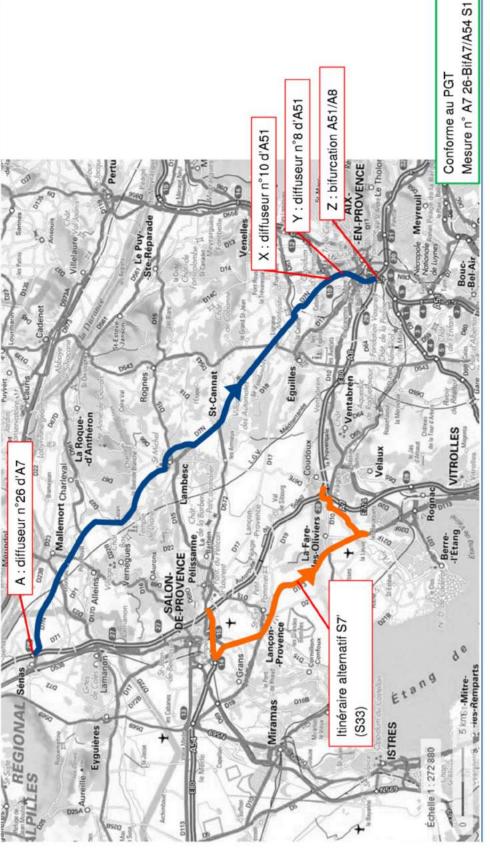
Itinéraire S2 - A7 coupée avant la bifurcation A7/A54 Sens Nice -> Lyon







Itinéraire S7 - A7 coupée Sens Lyon -> Nice

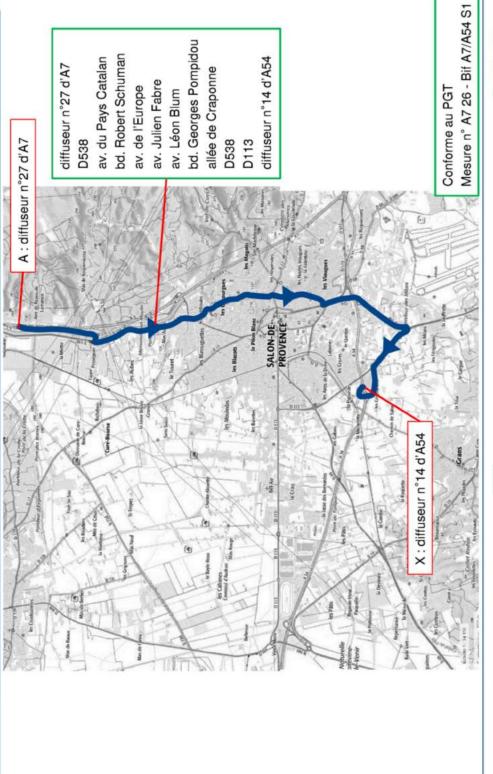


Travaux de la bifurcation A7/A54 - Jalonnement des itinéraires S 🔝 Mars 2021





Itinéraire S9 - A7 coupée Sens Lyon -> Arles



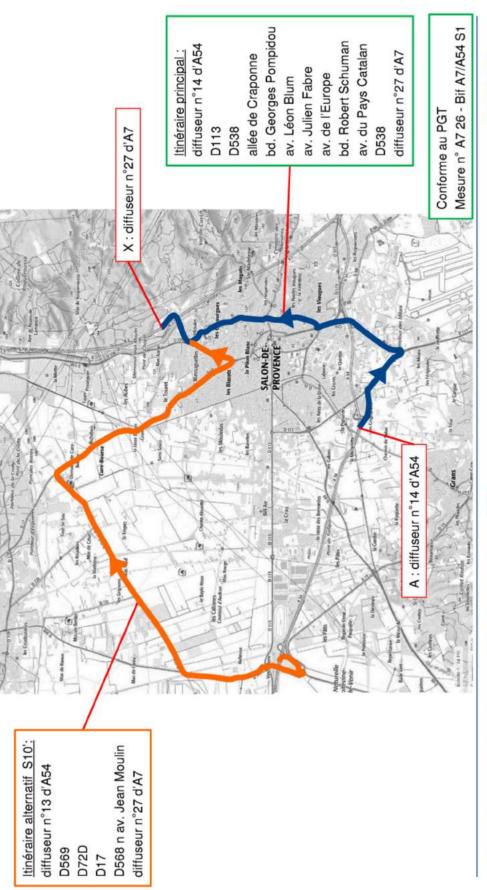
Travaux de la bifurcation A7/A54 - Jalonnement des itinéraires S 🕋 Mars 2021



Ξ



Itinéraire S10 - A7 coupée Sens Arles -> Lyon



Travaux de la bifurcation A7/A54 - Jalonnement des itinéraires S 📄 Mars 2021



12